FORMATION REGLEMENTATION DU METIER - MODULE JURIDIQUE

ALUR-JU

Conforme au décret n°2016-176 du 18 Février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Public Visé

Profession immobilière

Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel

2 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

- **Maitriser les fondamentaux juridiques et commerciaux**

- Loi Hoguet
- Loi Alur
- Code de déontologie
- Tracfin
- Loi Elan
- Responsabilité professionnelle
- DGCCRF- Honoraires

- **Identifier le rôle et les obligations du conseiller en immobilier**

- Différenciation des 2 statuts professionnels
- Obligations légales du professionnel en immobilier
- Vocabulaire technique
- Maitriser la rédaction de l'avant contrat
- Clauses suspensives
- Compromis ou promesse de vente ?
- Conseiller sur les diagnostics obligatoires pour la vente
- Veiller à l'actualité des prêts immobiliers

- **Les différents types de mandats et ses obligations légales**

- Maitriser les différents types de mandats et les obligations réciproques du vendeur et du professionnel
- Renseigner les diagnostics obligatoires pour la vente du bien
- Répondre aux objections dans le fond et dans la forme

Objectifs pédagogiques

- Maitriser les fondamentaux juridiques et commerciaux
- Identifier le rôle et les obligations du conseiller en immobilier
- Les différents types de mandats et ses obligations : diagnostics et documents obligatoires
- Maitriser les fondamentaux juridiques et commerciaux
- Identifier le rôle et les obligations du conseiller en immobilier
- Les différents types de mandats et ses obligations : diagnostics et documents obligatoires

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de formation
- Vidéoprojecteur
- Supports de formation (papier / projeté)

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM, tour de table, observation

Effectif

De 1 à 12 Personnes

ASFO GRAND SUD
0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupelfc.com
www.asfograndsud.com
SIRET : 83420427300017
Code APE : 85599A
Organisme de formation enregistré sous le n°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitanie. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)